



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Août 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 1</p> <p>Présents : 26</p> <p>Qui ont pris part au vote : 27</p> <p>QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit Août à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p>17.08.2023</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>17..08.2023</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Bernard DELEMER, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sylvie ROUSSELLE</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sylvie ROUSSELLE à Mme Cathy NOTOT-GOS,</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 57/2023/CM/CM

Objet : Remboursement de frais avancés

Il est rappelé à l'Assemblée délibérante la pièce de théâtre « le fermier amoureux » qui a eu lieu le 23 mars 2023 à la salle des fêtes, sous l'impulsion de Madame Carole HURIAU, adjointe à la culture. Cette troupe théâtre « la pièce montée » est venue bénévolement pour cette représentation qui était gratuite pour les marchiennes et marchiennois

L'Assemblée délibérante est informée que, ces artistes, peu habitués à la comptabilité publique ont payé directement à la SACD les frais afférents à ce spectacle pour un montant de 58.41€.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante

- D'Autoriser le remboursement de ces frais, pour un montant de 58.41€ au C.A.C.S.A. Centre d'animation culturelle et sportive d'Aniche.
- De dire que cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au BP2023 de la section de fonctionnement

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY

